

Publié le
30 DEC. 2019

REGIE VIENNE NUMERIQUE

DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2019/25

REÇU LE
30 DEC. 2019
PREFECTURE DE LA VIENNE

Séance du 16/12/2019

**AUTORISATION DE REALISER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE
VOTE DU BUDGET 2020 A CONCURRENCE DE 25% DU BUDGET 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 16/12/2019, dans la salle des journalistes de l'Hôtel du Département, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

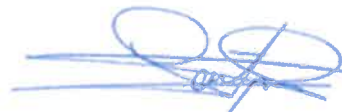
Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite de 4 314 491,16€, conformément au rapport joint en annexe, étant précisé que l'autorisation du Conseil d'Administration ne restera valable que jusqu'à l'adoption du budget 2020. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2020 lors de son adoption.**

ADOPTÉ

La Présidente,



Séverine Saint-Pé

REGIE VIENNE NUMERIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 décembre 2019

RAPPORT DU PRESIDENT N°11

Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget à concurrence de 25% du budget 2019

Conformément à l'Article L1612-1, Alinéa 3, du Code Général des Collectivités Territoriales le Directeur de Vienne Numérique peut, avant le vote du Budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement du budget de l'exercice précédent, sans intégrer les crédits afférents au remboursement de la dette.

Préalablement, il convient que le Conseil d'Administration l'y ait autorisé en précisant le montant et l'affectation des crédits. L'autorisation du conseil d'administration ne restera valable que jusqu'à l'adoption du budget 2020. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2020 lors de son adoption.

Le montant des dépenses d'équipement inscrites au budget 2019 s'est élevé à 17 257 964,62 € H.T. après intégration des crédits ouverts dans le cadre de décisions modificatives. En conséquence, Monsieur le Directeur peut être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 4 314 491,16 € H.T., selon le détail inscrit dans le tableau suivant :

Chapitre	Article	Montant
20	2031	67 500,00 €
	2051	132 500,00 €
23	2312	1 250,00 €
	2315	4 110 741,16 €
	232	2 500,00 €
	TOTAL	4 314 491,16 €

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite de 4 314 491,16€, selon le détail inscrit dans le tableau inscrit au rapport étant précisé que l'autorisation du conseil d'administration ne restera valable que jusqu'à l'adoption du budget 2020. Les crédits correspondants seront alors inscrits au budget 2020 lors de son adoption.



Je vous invite à délibérer sur ce dossier.